

CODE D'ÉTHIQUE DESTINÉ AUX REPRÉSENTANTS AINSI QU'AUX PROFESSIONNELS EN PRATIQUE FISCALE

Gagnant: Rahma Marouf

Critères d'évaluation

- La raison d'être du code;
- La définition de l'éthique;
- La présence de valeurs;
- La présence d'équité
- La demande d'engagement envers le code;
- le traitement des conflits d'intérêts;
- Les mesures correctives;
- La clarté de la proposition.

Jury

- Nathalie Cossette, fiscaliste
- Marie-Thérèse Dugas, fiscaliste et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke
- René Villemure, éthicien
- Sophie Gagnon, experte en fiscalité et éthique
- Annick Lepage, experte en administration publique

1 RESPECT DES LOIS, DES RÈGLEMENTS AINSI QUE DES OBLIGATIONS EN TANT QUE REPRÉSENTANTS

1.1 Je m'engage à respecter les lois et règlements en matière fiscale et ce, en tout temps et peu importe les circonstances, telles que l'importance du client, la rémunération ou tout autre élément semblable.

1.2 Je m'engage à tenir à jour mes connaissances fiscales, que ce soit au niveau de la loi de l'impôt et/ou de la jurisprudence, des nouvelles modifications fiscales ou tout autre champ relié à la pratique fiscale.

2

PROFESSIONNALISME, ATTITUDE ET COMPORTEMENT

2.1 Je m'engage à adopter une attitude professionnelle où l'intérêt du client est atteint conjointement avec le respect des obligations fiscales de celui-ci.

2.2 Je m'engage à me comporter de manière exemplaire lors des échanges en matière fiscale et à signaler à mon interlocuteur (supérieur, client, partenaire, etc.), tout élément ne respectant pas le sens de la loi de l'impôt.

2.3 Je m'engage surtout à être partial avec mon client et de lui exposer toutes les conséquences possibles à toute infraction fiscale, que ce soit en matière de faux énoncés, de négligence flagrante ou toute autre irrégularité.

3

OBJECTIVITÉ, INTÉGRITÉ ET CLARTÉ

3.1 Je m'engage à ne pas placer mes intérêts personnels avant ceux de mon client et surtout, de la collectivité. Je comprends que mon client pourrait faire face à une vérification des autorités fiscales et que je pourrais être questionné quant à mon intégrité.

3.2 Je m'engage à, clairement, expliquer toute planification fiscale complexe à mon client et à lui exposer toutes les options ainsi que les conséquences s'y rattachant.

Je comprends que chaque client est unique et que chaque planification l'est également. De ce fait, je simplifie mon explication selon des facteurs, tels que le champ d'exercice de mon client, ses connaissances en matière fiscale & son niveau de scolarité, son ancienneté dans le domaine des affaires, etc.

En tant que représentant/professionnel en pratique fiscale, je m'engage à respecter le présent code d'éthique.

(3.2 Suite)

Lorsque je suis en présence d'une situation ambiguë et/ou douteuse dans le cadre de mon travail, je m'engage à me renseigner auprès : de mon supérieur immédiat; de mon département/comité d'éthique, s'il y a lieu; des autorités fiscales; de mon ordre professionnel, ou de toute instance jugée pertinente dans les circonstances.